


Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	REGISTRE DES DELIBERATIONS
	l'An deux mille onze, le vingt-et-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard BOUGRIER, Maire.
Séance du 21 janvier 2011 Convocation du 14 janvier 2011	Étaient présents : M. BOUGRIER, Mme DUBOIS-SCHATTEMAN, MM. ECHOUDARD, PAGE, POITOU, Mme BOIS, M. HOULARD*, MM. MELIN, COLLAS, MAGNIOT, Mmes DEHON, ARCHAMBAULT, CZUBOWSKI, M. PINGAULT, Mmes COTTIN, NOURRY.
Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présents : 15 à l'ouverture de la séance, puis 16 à partir de la question n° 8 Pouvoir : 02 à l'ouverture de la séance, puis 01 à partir de la question n° 8 Absent(s) : 01	Représenté(s) par pouvoir : Mme DELACOTE qui a donné pouvoir à Mme ARCHAMBAULT M. HOULARD qui a donné pouvoir à M. ECHOUDARD* Absente : Madame JARRY Secrétaire de séance : Monsieur POITOU. * Monsieur HOULARD est arrivé en cours de séance, et a pris part au vote à partir de la question n° 8 « Désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseils des écoles élémentaire et maternelle.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AJUSTEMENT DE CREDITS SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de l'Adjoint délégué aux Finances,

Considérant que les crédits inscrits en Section de Fonctionnement à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » s'avèrent insuffisants, du fait de la non-concordance entre le tableau d'amortissement de la Collectivité et celui d'un établissement financier au niveau de la répartition Capital-intérêts,

Considérant que l'échéance a fait l'objet d'un prélèvement automatique,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'ajustement suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
66111- Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 800,00
668 – Autres charges financières	- 250,00

6711 – Intérêts moratoires	- 500,00
678 – Autres charges exceptionnelles	- 1 050,00
TOTAL	0,00

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER QUELQUES DEPENSES D'INVESTISSEMENT URGENTES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune devra faire face à quelques dépenses d'investissement urgentes avant le vote du Budget Primitif 2011,

Sur proposition de l'Adjoint délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes :

ARTICLE	AFFECTATION DES CRÉDITS	MONTANT
2313	Remplacement de la tourelle d'extraction de la cantine scolaire	1 700,00
2315	Mise en sécurité de la place des Tilleuls	12 000,00
	TOTAL	13 700,00

REORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES CREEES PAR DELIBERATION DU 04 AVRIL 2008

Considérant que suite à la démission de Monsieur Benoît PINGAULT, une réorganisation du Bureau Municipal est intervenue et que le Maire a procédé à de nouvelles délégations de fonction,

Il est proposé au Conseil Municipal de réorganiser les Commissions Municipales créées par délibération du 04 avril 2008, avec pour principe de créer une Commission par délégation consentie aux Adjointes, en prenant pour base, la composition 2008 :

DELEGATIONS	VIE SCOLAIRE VIE ASSOCIATIVE	URBANISME ET TRAVAUX	AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES	FINANCES RESSOURCES HUMAINES COMMUNICATION
Adjoint responsable	Mme DUBOIS- SCHATTEMAN	M. ECHOUARD	M. PAGE	M. POITOU
Domaines de compétence	Vie scolaire Accueil périscolaire Animation Enfance-Jeunesse Sports-Associations Culture Jumelage	Bâtiments Circulation Voirie Urbanisme Environnement Fleurissement	Développement économique Vie des Seniors Tourisme Festivités Patrimoine Logements Sociaux	Finances-Budget Gestion des Ressources Humaines Communication interne et externe

Commissions et Liste des membres	VIE SCOLAIRE	URBANISME ET TRAVAUX	AFFAIRES ECONOMIQUES	FINANCES
	Mme DUBOIS-SCHATTEMAN M. PAGE Mme DELACOTE Mme BOIS Mme NOURRY Mme JARRY Mme COTTIN Mme CZUBOWSKI	M. ECHOUARD M. PAGE M. HOULARD M. MELIN M. COLLAS M. MAGNIOT Mme DEHON	M. PAGE M. PINGAULT M. POITOU M. MAGNIOT Mme ARCHAMBAULT Mme COTTIN Mme JARRY	M. POITOU M. MAGNIOT M. PINGAULT Mme ARCHAMBAULT Mme COTTIN Mme JARRY
	VIE ASSOCIATIVE Mme DUBOIS-SCHATTEMAN M. ECHOUARD Mme DELACOTE M. MELIN M. COLLAS Mme ARCHAMBAULT Mme CZUBOWSKI Mme NOURRY		VIE DES SENIORS M. PAGE Mme DUBOIS-SCHATTEMAN Mme DELACOTE Mme BOIS Mme NOURRY Mme JARRY Mme COTTIN Mme CZUBOWSKI	RESSOURCES HUMAINES – COMMUNICATION M. POITOU Mme DEHON Mme DELACOTE Mme BOIS M. PINGAULT M. HOULARD M. MELIN
			FESTIVITES M. PAGE Mme DUBOIS-SCHATTEMAN M. ECHOUARD Mme DELACOTE M. MELIN M. COLLAS Mme ARCHAMBAULT Mme CZUBOWSKI Mme NOURRY	
			TOURISME-PATRIMOINE M. PAGE M. POITOU Mme DEHON Mme DELACOTE Mme BOIS M. PINGAULT M. HOULARD M. MELIN	
			LOGEMENTS SOCIAUX M. PAGE Mme DELACOTE Mme BOIS Mme JARRY Mme NOURRY Mme CZUBOWSKI	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après avoir pris en compte les demandes de modifications (Mme DELACOTE ne souhaite pas siéger à la Commission « Vie des Seniors » ; Mme CZUBOWSKI ne souhaite pas siéger à la Commission « Festivités » ; Mme COTTIN souhaite siéger à la Commission d’attribution des logements sociaux, Mme DUBOIS-SCHATTEMAN demande l’adjonction de la culture et des sports à l’intitulé de la Commission « Vie Associative »), à l’unanimité :

CREE les commissions municipales suivantes, dont le Maire sera Président de droit,

et **DESIGNE** en son sein pour y siéger, les membres suivants :

VIE SCOLAIRE (8 membres) Mme DUBOIS-SCHATTEMAN M. PAGE Mme DELACOTE Mme BOIS Mme NOURRY Mme JARRY Mme COTTIN Mme CZUBOWSKI	VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (8 membres) Mme DUBOIS-SCHATTEMAN M. ECHOUARD Mme DELACOTE M. MELIN M. COLLAS Mme ARCHAMBAULT Mme CZUBOWSKI Mme NOURRY
--	--

URBANISME ET TRAVAUX (7 membres) M. ECHOUARD M. PAGE M. HOULARD M. MELIN M. COLLAS M. MAGNIOT Mme DEHON
--

AFFAIRES ECONOMIQUES (7 membres) M. PAGE M. PINGAULT M. POITOU M. MAGNIOT Mme ARCHAMBAULT Mme COTTIN Mme JARRY	VIE DES SENIORS (7 membres) M. PAGE Mme DUBOIS-SCHATTEMAN Mme BOIS Mme NOURRY Mme JARRY Mme COTTIN Mme CZUBOWSKI
---	---

FESTIVITES (8 membres) M. PAGE Mme DUBOIS-SCHATTEMAN M. ECHOUARD Mme DELACOTE M. MELIN M. COLLAS Mme ARCHAMBAULT Mme NOURRY	TOURISME-PATRIMOINE (8 membres) M. PAGE M. POITOU Mme DEHON Mme DELACOTE Mme BOIS M. PINGAULT M. HOULARD M. MELIN
---	---

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX (7 membres) M. PAGE Mme DELACOTE Mme BOIS Mme JARRY Mme NOURRY Mme CZUBOWSKI Mme COTTIN
--

FINANCES (6 membres) M. POITOU M. MAGNIOT M. PINGAULT Mme ARCHAMBAULT Mme COTTIN Mme JARRY	RESSOURCES HUMAINES –COMMUNICATION (7 membres) M. POITOU Mme DEHON Mme DELACOTE Mme BOIS M. PINGAULT M. HOULARD M. MELIN
--	---

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.E.I.L.

Le Maire fait savoir que le Comité Syndical du Syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire par délibération du 02 décembre 2010, a approuvé les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la Commune de CHATILLON-SUR-INDRE et la prise de compétence « éclairage public ».

En application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque adhérent au S.I.E.I.L. doit à présent se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les modifications des statuts du S.I.E.I.L., tels qu'annexés à la présente délibération.

EXAMEN DE D.I.A. :

**IMMEUBLE SITUE A L'ALOUETTE, CADASTRE SECTION E N° 412 ET E N° 903 ;
IMMEUBLE SITUE AUX HAUTES VARENNES, CADASTRE SECTION E N° 404, 405, 415, 416, 417, 1255 ET
1258 ;
IMMEUBLE SITUE AUX HAUTES VARENNES ET A L'ALOUETTE, CADASTRE SECTION E N° 910, 963,
SECTION ZN N° 184, 254 46, SECTION E N°45 ;
IMMEUBLE SITUE AUX HAUTES VARENNES, CADASTRE SECTION E N° 411P, 414 ;
IMMEUBLE SITUE AUX HAUTES VARENNES, CADASTRE SECTION E N° 1443.**

D.I.A. N° 1

Immeuble à usage de terrain agricole, sis au lieu-dit « l'Alouette », cadastré Section E n° 412 de 1 687 m² et Section E n° 903 de 1 508 m².

La Commission Cadre de vie, considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, émet un avis défavorable à l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

D.I.A. N° 2

Immeuble à usage agricole, sis au lieu-dit « Les Hautes Varennes », cadastré Section E n° 404 de 27a 60 ca, Section E n° 405 de 11a 85ca, Section E n° 415 de 08a 70ca, Section E n° 416 de 16a 55ca, Section E n° 417 de 29a 75ca, Section E n° 1255 de 04a 83ca, Section E N° 1258 de 03a.

La Commission Cadre de vie, considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, émet un avis défavorable à l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

D.I.A. N° 3

Immeuble à usage de terrain agricole, sis aux lieux-dits « Les Hautes Varennes » et « l'Alouette », cadastré Section E n° 910 pour environ 11a 22ca, Section E n° 963 pour environ 53a 81ca, Section ZN n° 184 pour environ 14a 10ca, Section ZN n° 254 pour environ 02a 98ca, Section ZN n° 46 pour 12a 10ca, Section E n° 45 pour 43a 30 ca.

La Commission Cadre de vie, considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, émet un avis défavorable à l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

D.I.A. N°4

Immeuble à usage de terrain agricole, sis au lieu-dit « Les Hautes Varennes », cadastré Section E n° 411p pour 1 120 m² et Section E n° 414 pour 870 m².

La Commission Cadre de vie, considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, émet un avis défavorable à l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

D.I.A. N°5

Immeuble à usage de terrain agricole, sis au lieu-dit « Les Hautes Varennes », cadastré Section E n° 1443 pour 2 336 m².

La Commission Cadre de vie, considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, émet un avis défavorable à l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE D'ARTANNES-SUR-INDRE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 17,
ENTRE LA RUE DE LA FONTAINE AUX MERES ET LA RUE DES GRANDS CLOS**

Monsieur ECHOUARD rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 17, entre la rue de la Fontaine aux Mères et la rue des Grands Clos, il était nécessaire d'obtenir l'autorisation du Département.

Le dossier « projet » a été adressé au Service Territorial d'Aménagement du Centre. Après étude, le projet d'aménagement a obtenu l'accord du Département, qui a fait parvenir, dans un premier temps, un arrêté portant accord de voirie, puis, la présente convention, dont la teneur suit :

La Commune est autorisée à réaliser les travaux d'aménagement de l'avenue de la Vallée du Lys sur la RD 17, entre la rue de la Fontaine aux Mères et la rue des Grands Clos.

Objet de la convention :

- *Préciser les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le domaine routier départemental de la Commune en vue de cet aménagement ;*
- *Préciser également les modalités d'exécution des travaux, de gestion et d'entretien ultérieurs des aménagements et équipements concernés.*

Description du projet :

Le projet prévoit l'aménagement d'une portion de l'avenue de la Vallée du Lys (RD 17).

Les objectifs principaux sont de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes et d'organiser le stationnement des véhicules.

Il est prévu :

- *La réalisation d'une bande cyclable de part et d'autre de la chaussée,*
- *L'aménagement de 13 places de stationnement pour véhicules légers avec îlots en bordures et remplissage béton,*

- La réfection des trottoirs en enduit bicouche gravillonné rouge et la réalisation des entrées riveraines en enrobés,
- La création d'un plateau surélevé en grave bitume et en enrobé de couleur beige au carrefour avec la rue des Grands Clos,
- La réalisation de la signalisation horizontale : passages piétons, pictogramme vélo, pictogramme chevron zigzag bus, marquage parkings et ligne blanche discontinue de séparation des bandes cyclables,
- La réalisation de la signalisation verticale.

Prise en compte des déplacements cyclistes :

Une bande cyclable est prévue par la Commune de part et d'autre de la chaussée sur toute la longueur de l'aménagement.

Maîtrise d'ouvrage et financement :

La Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de la totalité des travaux.

A ce titre, elle procède au recrutement de bureaux d'études, entreprises et laboratoires chargés des contrôles, ainsi que de tous autres intervenants nécessaires aux phases de conception et de réalisation de l'aménagement (y compris le coordonnateur SPS).

Acquisitions foncières : Sans objet.

Calendrier prévisionnel :

La réalisation de cette opération était prévue par la Commune au dernier trimestre 2010.

Le calendrier précis a été fourni aux services du Département avant le démarrage des travaux.

Exploitation de la voirie départementale :

Les travaux sont réalisés sous circulation alternée.

Toutes dispositions concernant la circulation publique pendant le chantier étant assurées par la Collectivité.

L'arrêté de circulation est délivré par la Commune.

Gestion du domaine public routier départemental :

A compter du début des travaux et jusqu'à leur réception par les services du Département, la section de la RD concernée sera réputée être sous la responsabilité de la Commune.

Suivi des travaux :

Les services du Département pourront accéder au chantier et participer à leur demande, aux réunions de chantier. Ils pourront demander des contrôles complémentaires, notamment en matière d'implantation, de qualité de compactage et d'homologation des fournitures de produits.

Si les contrôles sont conformes, les dépenses seront à la charge du Département.

Dans le cas inverse, les dépenses seront à la charge de la Commune.

Si au cours des travaux, des dommages sont occasionnés sur le domaine public départemental, la remise en état du site sera à la charge de la Commune.

Réception des travaux :

La Commune fera son affaire de la réception des travaux avec les entreprises. Le Département sera invité à participer à la réception.

Garantie de parfait achèvement :

Pendant une période d'un an à compter de la date de réception des travaux, le Département pourra demander à la Commune de reprendre, au titre de la garantie de parfait achèvement, les désordres apparus.

Entretien et gestion des ouvrages :

Les limites d'intervention du Département et de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE s'établissent comme suit :

Chaussées : La gestion de la chaussée est à la charge du Département. Le Département assure l'entretien de la chaussée en enrobés.

Dépendances de la route : Les dépendances de la route comprennent les parkings avec îlots en bordures et remplissage béton, les trottoirs et les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales de la route. Leur entretien, y compris les bordures et les caniveaux, est à la charge de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE.

Plateau surélevé : La Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE assure l'entretien du plateau surélevé au carrefour avec la rue des Grands Clos en grave bitume et en enrobés de couleur beige.

Signalisation verticale : La Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE assure la gestion de la signalisation verticale mise en place lors de cet aménagement et assure son entretien.

Signalisation horizontale : La Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE assure la gestion et l'entretien de la signalisation horizontale mise en place lors de cet aménagement : passages piétons, pictogramme vélo, pictogramme chevron, zigzag bus, marquage parkings et ligne blanche discontinue de séparation des bandes cyclables.

La Commune sera responsable tant vis-à-vis du Département que des tiers, de tous les dommages pouvant résulter d'un défaut de fonctionnement ou d'entretien des dispositifs.

Formalités – litiges :

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de la partie qui demanderait à soumettre la présente convention à cette formalité.

Les litiges résultant de l'application ou de l'exécution de la convention seront portés devant le représentant du Département, et à défaut d'accord, devant le Tribunal Administratif compétent.

Durée de validité de la convention :

La convention prendra effet à compter de la notification à la Commune de la convention signée par les deux parties, après approbation par le Conseil Général.

Elle demeurera valable tant que le statut départemental de la voie sera conservé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention liant le Département d'Indre-et-Loire à la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE pour l'aménagement de la RD 17, dans sa portion comprise entre la rue de la Fontaine aux Mères et la rue des Grands Clos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la passation de la convention précitée,
- AUTORISE le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Z.A.C. HABITAT DES GRANDS CLOS : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Faisant suite aux propos qu'il a tenus lors de la réunion du 17 décembre dernier, le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration de la future Z.A.C. Habitat des Grands Clos, il y a lieu de créer un Comité de Pilotage, dont la mission sera de faciliter le déroulement de la tâche qui sera confiée au prestataire chargé d'élaborer le dossier.

Ce Comité de Pilotage pourrait être composé :

- De représentants de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE (Elus et techniciens),
- De représentants des Personnes Publiques Associées au projet (Services déconcentrés de l'Etat),
- De personnes qualifiées, sur proposition du Comité de Pilotage (A.D.A.C., Pôle Aménagement et Développement de la C.C.V.I., S.T.A. du Centre, Service Habitat du Conseil Général, Chambre d'Agriculture, I.N.A.O. ...).

Le Maire rappelle que les membres de ce Comité de Pilotage devront être disponibles et assidus, et propose la liste d'élus suivantes, pour y siéger :

- Monsieur Gérard BOUGRIER, Maire,
- Monsieur Stéphane ECHOUARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux, Madame Marie-Françoise COTTIN, Membre de la Commission des Finances, Membre de la Commission d'attribution des logements sociaux,
- Monsieur Dominique MELIN, Membre de la Commission Urbanisme et Travaux, Membre de la Commission « Habitat et Foncier » de la C.C.V.I.,
- Monsieur Jean-Claude MAGNIOT, Conseiller Municipal délégué aux Finances, Membre de la Commission Urbanisme et Travaux,
- Monsieur Pascal HOULARD, Membre de la Commission Urbanisme et Travaux, Vice-Président de la C.C.V.I., chargé des actions sociales et socio-éducatives.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la création d'un Comité de Pilotage dont la mission sera de faciliter le déroulement de la tâche qui sera confiée au prestataire chargé d'élaborer le dossier.

ARRETE comme suit la composition dudit Comité de Pilotage :

- représentants de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE (Elus et techniciens),
- représentants des Personnes Publiques Associées au projet (Services déconcentrés de l'Etat),
- personnes qualifiées, sur proposition du Comité de Pilotage (A.D.A.C., Pôle Aménagement et Développement de la C.C.V.I., S.T.A. du Centre, Service Habitat du Conseil Général, Chambre d'Agriculture, I.N.A.O. ...).

DESIGNE :

- Monsieur Gérard BOUGRIER, Maire,
- Monsieur Stéphane ECHOUARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux,
- Madame Marie-Françoise COTTIN, Membre de la Commission des Finances, Membre de la Commission d'attribution des logements sociaux,
- Monsieur Dominique MELIN, Membre de la Commission Urbanisme et Travaux, Membre de la Commission « Habitat et Foncier » de la C.C.V.I.,
- Monsieur Jean-Claude MAGNIOT, Conseiller Municipal délégué aux Finances, Membre de la Commission Urbanisme et Travaux,
- Monsieur Pascal HOULARD, Membre de la Commission Urbanisme et Travaux, Vice-Président de la C.C.V.I., chargé des actions sociales et socio-éducatives

pour représenter les élus au Comité de Pilotage.

ARRIVEE DE Monsieur Pascal HOULARD.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AUX CONSEILS DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 21 décembre 2009, par laquelle Monsieur Cyriaque PAGE a été désigné par le Conseil Municipal pour le représenter aux Conseils d'Ecoles Elémentaire et Maternelle,

Vu le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Benoît PINGAULT, une réorganisation du Bureau Municipal est intervenue et le Maire a procédé à de nouvelles délégations de fonction, notamment en matière de « Vie Scolaire »,

Considérant qu'il convient de désigner ses nouveaux représentants qui siègeront aux conseils des écoles maternelle et élémentaire,

Ecole élémentaire :

Madame Brigitte DUBOIS-SCHATTEMAN, candidate, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour le représenter au Conseil de l'école élémentaire.

Ecole maternelle :

Madame Brigitte DUBOIS-SCHATTEMAN, candidate, est désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour le représenter au Conseil de l'école maternelle.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 21 décembre 2009, par laquelle Monsieur Stéphane ECHOUARD, Madame Marine NOURRY et Monsieur Cyriaque PAGE ont été désignés par le Conseil Municipal pour le représenter au Conseil d'Administration de l'association de cantine scolaire,

Vu les statuts de l'association,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Benoît PINGAULT, une réorganisation du Bureau Municipal est intervenue et le Maire a procédé à de nouvelles délégations de fonction, notamment en matière de « Vie Scolaire »,

Considérant qu'il convient de désigner ses nouveaux représentants qui siègeront au Conseil d'Administration de ladite association,

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les trois candidats, à savoir :

Madame Brigitte DUBOIS-SCHATTEMAN, Madame Marine NOURRY, Monsieur Stéphane ECHOUARD.

**ANIMATION DE LA SOIREE MUSICALE DU 12 FEVRIER 2011 :
PROPOSITION DE CONTRAT AVEC L'ORCHESTRE BACANA SAMBA**

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN fait savoir que la Commission « Culture » a retenu la proposition du trio BACANA SAMBA pour l'animation de la soirée musicale du 12 février 2011, pour un montant de 500 euros net (150 euros net pour le bassiste/contrebassiste, 150 euros net pour le guitariste/pianiste et 200 euros net pour le chanteur/percussionniste). A cette somme, s'ajouteront les cotisations sociales, les frais de SACEM et les frais de repas.

Puis, elle présente le projet de contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame DUBOIS-SCHATTEMAN, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la passation du contrat avec le trio BACANA SAMBA, et en approuve le contenu.

AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SALLES MUNICIPALES A L'OCCASION DES DIFFERENTES ELECTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sur proposition du Maire,

Afin de permettre aux différents candidats d'organiser leurs réunions,

DECIDE que les salles municipales seront mises gratuitement à disposition des candidats dans le cadre des différentes élections.

RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Communauté de Communes du Val de l'Indre – Commission Habitat et Foncier

Monsieur MELIN, délégué à la C.C.V.I., membre de la Commission Habitat et Foncier, rend compte des travaux de la Commission sur le Programme Local de l'Habitat.

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire

Monsieur PAGE, délégué au S.I.T.S., rend compte de l'évolution des négociations entre le Syndicat et le Conseil Général. Il fait savoir qu'après discussions, aucune modification ne sera opérée dans le fonctionnement du transport scolaire (maintien des circuits et des arrêts).

Monsieur MELIN précise qu'il a interrogé Madame BELNOUE, Vice-Présidente du Conseil Général en charge des transports scolaires. Elle lui a précisé qu'elle avait volontairement présenté telles quelles, les conclusions du bureau d'études chargé d'améliorer le fonctionnement de ce service, ceci dans le but de susciter les réactions des différents acteurs.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN indique que dans le dernier « c'est en Touraine », le Conseil Général s'est engagé à maintenir le fonctionnement des transports scolaires en l'état.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Vie Associative, Culturelle et Sportive

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN fait savoir que la Commission a commencé à travailler sur ses orientations budgétaires et sur le calendrier.

Puis, elle informe qu'elle a reçu une proposition culturelle émanant du Festival Cosmopolite, à la recherche d'un terrain d'accueil pour l'été prochain (vraisemblablement les 19 et 20 août).

Il s'agirait d'organiser deux soirées musicales à ARTANNES-SUR-INDRE ; la première serait consacrée à la découverte de talents émergents, et la seconde à un concert d'artistes confirmés.

Il s'agirait d'accueillir un événement ponctuel d'importance, avec versement d'une aide financière de l'ordre de 4 000 €.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN demande au Conseil Municipal de bien vouloir faire connaître son « ressenti ».

La discussion s'engage, au cours de laquelle il est fait observer qu'un tel événement risque d'être redondant avec le festival de musiques actuelles qu'organise l'association artannaise « On n'est pas là pour être ici ». Il pourrait même, à certains égards, constituer une concurrence « déloyale ».

Par ailleurs, certains membres s'interrogent :

en termes d'identité communale, sur la pertinence d'organiser 2 festivals ;

en termes de respect de l'environnement, d'utiliser les terrains situés en Espaces Naturels Sensibles.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN répond qu'elle partage les préoccupations de ses collègues ; c'est la raison pour laquelle elle a vivement engagé les représentants du Festival Cosmopolite à prendre contact avec ceux de l'association « On n'est pas là pour être ici », pour leur proposer un partenariat. Elle ajoute qu'elle a déjà prévenu l'association artannaise, qui pourrait peut-être y voir un intérêt.

Puis, la question de la sécurité est abordée ; est-ce judicieux d'organiser un tel événement dans un endroit « ouvert » ? Madame DUBOIS-SCHATTEMAN précise que les concerts auraient lieu sous chapiteaux, et que le périmètre serait clôturé.

Dans l'attente d'éléments supplémentaires, susceptibles d'éclairer la décision du Conseil Municipal, le Maire clôt le débat.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN termine son intervention en rappelant que le week-end sera consacré à la compétition de l'association « Gymnastiques enfants » et au repas italien organisé par le Comité de Jumelage.

Puis, elle annonce la course-relais des élèves de l'école élémentaire, qui aura lieu le 5 Février prochain.

Urbanisme et Travaux

Monsieur ECHOUARD fait savoir que la Commission se réunira le 27 janvier prochain, et qu'elle travaillera sur les dossiers d'urbanisme et sur les investissements 2011.

Il informe que les douches de l'ancien gymnase fonctionnent maintenant normalement ; les filtres ayant été nettoyés.

Puis, venant d'apprendre que 7 ampoules sont grillées au nouveau gymnase, il déplore le manque de remontée d'informations de la part des associations en termes de dysfonctionnement des installations.

Monsieur ECHOUARD termine son intervention en précisant qu'une consultation vient d'être lancée pour la mise en sécurité électrique des bâtiments communaux.

La semaine prochaine, interviendra celle de maîtres d'œuvres, pour la poursuite des travaux d'aménagement de la RD 17 et la mise en sécurité de la Place des Tilleuls.

Affaires Economiques et Sociales

Monsieur PAGE remercie vivement les bénévoles qui ont participé à la distribution des colis de Noël aux Anciens.

Patrimoine

Monsieur PAGE annonce que la Commission se réunira au début du mois de Février prochain.

Communication

Monsieur POITOU informe que la Commission se réunira le mardi 25 janvier 2011, avec pour ordre du jour, le bilan du dernier Fil et le positionnement de Madame DELACOTE, Conseillère Municipale déléguée.

Afin que tous les Elus puissent avoir connaissance des dates de réunion des Commissions, il demande leur inscription avec ordre du jour à l'agenda Google.

Finances

Monsieur POITOU fait savoir que la Commission s'est réunie le 13 janvier dernier, et qu'elle a procédé à l'examen des dépenses de fonctionnement 2011. Elle a également élaboré le calendrier budgétaire suivant :

18 janvier 2011 : Transmission de la « note de cadrage » aux adjoints.

Différents documents financiers concernant les dépenses de fonctionnement leur ont été remis pour étude et demandes d'amendements éventuelles, étant observé que celles-ci devront être étayées de devis et d'argumentaires détaillés.

Par ailleurs, s'agissant de la section d'Investissement, il leur a été demandé de dresser la liste de leurs projets 2011, en les chiffrant et en les classant par ordre d'importance.

18 février 2011 : Date limite de retour des souhaits des Adjoints

22 février 2011 : Présentation de leurs demandes devant la commission des finances en présence de Monsieur le Maire

9 mars : Commission Générale de préparation du BP 2011

23 mars : Commission Générale de présentation du BP 2011

25 mars : Vote BP 2011

L'objectif de Monsieur POITOU, est de mettre en place une participation plus active des Membres de la Commission.

Il demande que les éléments financiers fournis aux Adjoints soient communiqués à Mesdames LECLERT, DELALE et GIRAUDEAU, pour qu'elles puissent les aider dans leurs estimations.

QUESTIONS DIVERSES

Elections

Monsieur BOUGRIER rappelle que les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars prochains. Il demande à chaque membre du Conseil Municipal de participer, sauf empêchement majeur, à la tenue des bureaux de vote.

Madame CZUBOWSKI et Monsieur MELIN font d'ores et déjà savoir qu'ils ne seront pas disponibles.

Chemins communaux

Monsieur ECHOUARD fait savoir qu'un accord est intervenu avec Monsieur DATIN, pour fixer la prochaine réunion de la Commission des chemins ; celle-ci aura lieu le 10 février prochain à 19 heures 30.

Puis, Monsieur BOUGRIER, en réponse à la correspondance adressée par Monsieur OLBERT à l'ensemble du Conseil Municipal, tient à apporter les précisions suivantes :

Chemin en bas des Fourneaux (CR 91) : Après de longues discussions, un accord est intervenu avec le fermier, pour que celui-ci déplace la clôture et permette le libre accès sur le chemin. Toutefois, des travaux d'élagage sont nécessaires ; mais selon l'avis du prestataire contacté à cet effet, les conditions climatiques ne permettent pas d'effectuer les travaux dans de bonnes conditions. Ceux-ci seront donc effectués dès que cela sera possible.

Chemin de la Turbellière : Le prestataire chargé des travaux d'élagage et d'éparage ne peut également intervenir en raison des conditions climatiques. Les travaux seront donc effectués dès que cela sera possible.

Chemin de La Lande (CR 69) : Dans le cadre de ses travaux, de, il a été signalé aux membres de la Commission que des demandes de prescription acquisitive avaient été déposées.

Chemins de la Bruère (CR 14 et 88) : Il existe une possibilité d'échanges, afin de rétablir un bouclage. Une rencontre avec l'un des propriétaires, Monsieur de Chambure, aura lieu prochainement.

Chemin au-dessus de la M.A.R.P.A. (CR 78) : Les services techniques de la Commune nettoient le bois communal situé derrière la M.A.R.P.A., et vont intervenir sur ce chemin.

Chemin des Maisons Rouges (CR 2) : Il s'agit d'une voie sans issue ...

Monsieur BOUGRIER, déplorant les termes de la lettre, conclut son intervention en insistant sur le fait que la Commune est attentive à la pérennité de ses chemins, et que l'on ne peut pas dire qu'elle ne fait rien.

Don du sang

Monsieur BOUGRIER informe qu'il a reçu les félicitations de l'Etablissement Français du Sang, car 24 donateurs se sont déplacés lors de la dernière collecte.

TOUR DE TABLE

Madame BOIS fait savoir qu'elle a apprécié la visite du groupe scolaire, celle-ci lui a permis, entre autres, de découvrir les différents travaux de réfection qui ont été réalisés.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN précise que le mobilier de la Bibliothèque-Centre Documentaire a été livré et que la salle est maintenant aménagée.

Madame DEHON rappelle que le 18 décembre dernier, il a été procédé à la remise des prix du fleurissement.

Madame ARCHAMBAULT annonce que le projet d'informatisation des bibliothèques se précise, avec la formation prochaine des salariés et/ou bénévoles.

Madame CZUBOWSKI signale la présence d'un dépôt sauvage de déchets ménagers le long du chemin qui relie les Ansaults à Battereau.

Monsieur BOUGRIER répond qu'il y en a un également en bas de chez Madame GUET.

Puis, la discussion s'engage au sujet de la gestion des carrières des Ansaults.

Madame BOIS ayant alerté la Mairie concernant une buse bouchée Chemin du Breuil, Monsieur ECHOUARD lui fait savoir que le fossé va être entièrement busé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures.